

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**VILLE DE DREUX**

**ARRÊTÉ N°ARR2026-351**

**PORTANT DÉLÉGATION À MADAME NADIA RABIHA**

**Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique  
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique**

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

**VU** le code civil, notamment les articles 40 et 101-1,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R 2122-8, R 2122-10, et L 2122-30,

**VU** le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoint au Maire en date du 28 mars 2026,

**VU** l'arrêté de nomination de l'agent titulaire, Madame Nadia RABIHA daté du 09 juin 1998,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de donner délégation de signature à un ou plusieurs agents territoriaux titularisés dans un emploi permanent,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation de fonction d'officier d'État-civil et de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Nadia RABIHA, adjoint administratif principal première classe, 8<sup>ème</sup> échelon, titulaire depuis le 09 juin 1998, pour assurer :

- La délivrance de copies ou extraits d'actes de l'état civil,
- L'apposition des mentions en marge de tous actes sur les registres de l'état civil,
- La création et la mise à jour des livrets de famille,
- L'instruction des dossiers de titres sécurisés,
- L'enregistrement des recensements militaires,
- La procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil,
- La légalisation des signatures,
- La certification conforme et matérielle des pièces et documents présentés à cet effet.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Procureur de la République, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à DREUX, le 28 mars 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux  
le 28 mars 2026

publication et notification le 28 mars 2026

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

